

Réf: Dossier N° 038956

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « IVOIRE ACTE OPTIQUE » en abrégé « IA OPTIQUE »

Siège social Abidjan, Cocody, CITE DES ARTS, Lot 1, Ilot 323

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/07/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 08/09/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRE ACTE OPTIQUE » en abrégé « IA OPTIQUE »

Objet : achat et vente  
- des lunettes pharmaceutiques  
- des lentilles optiques (verres correcteurs)  
- des accessoires optiques  
- des lunettes solaires  
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, CITE DES ARTS, Lot 1, Ilot 323

Dirigeant(s) : Mlle SILUE NIFOUNGOSSIENRETCHA ABIBA  
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-04089 du 20/09/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°26260/GTCA/RC/2021 du 20/09/2021

